

# Droit du travail

## L'égalité salariale entre les femmes et les hommes

---

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

---

### Quiz

**Attention** : ceci est la version corrigée du quiz.

- L'égalité entre les femmes et les hommes est fondée sur :**
  - Le traité de l'Union Européenne et des directives européennes
  - Le préambule de la Constitution
  - Des dispositions légales figurant dans le code du travail
  - L'arrêt Ponsolle
- Dans l'entreprise, les négociations sur la rémunération et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes se tiennent à un rythme :**
  - Quadriennal
  - Annuel
  - Fixé par accord collectif
  - A défaut d'accord, annuel
- L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est :**
  - Une charte nationale de bonnes pratiques
  - Un ensemble d'indicateurs annuels de référence
  - Un dispositif d'incitation à la conclusion de mesures négociées
  - Une obligation pour l'employeur
- En cas d'insuffisance de la note de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la sanction pénale de 1% de la masse salariale :**
  - Est encourue après une période de mise en conformité d'un an
  - Est encourue après un rapport de l'inspection du travail et des observations et explications de l'employeur

- c. Est encourue après une période de conformité, un rapport de l'inspection du travail, des observations et explications de l'employeur et, éventuellement, une dernière période annuelle de mise en conformité d'un an
- d. Est encourue après une période de conformité, un rapport de l'inspection du travail, des observations et explications de l'employeur et, éventuellement, une dernière période annuelle de mise en conformité de 3 ans

## Références

### Comment citer ce cours ?

Droit du travail – L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.